

CHAMPIONNAT D'EUROPE D'AUTOMNE (07.05.2017)

L'épreuve est réservée aux Setters Gordon inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la F.C.I. et sera organisée, tour à tour, dans la mesure du possible, par chaque pays Membre du Setter Gordon Club International et sous l'égide du même S.G.C.I., avec le règlement F.C.I.

Cette épreuve se déroulera chaque année en Automne.

La date sera communiquée à l'avance afin qu'elle ne puisse coïncider avec d'autres manifestations

Elle ne pourra être organisée deux années consécutives par le même pays, sauf si la décision de répéter la manifestation est prise par un vote majoritaire du SGCI.

Toutefois celle-ci pourra avoir lieu sur les terrains d'un autre pays, avec le règlement F.C.I.

Le S.G.C.I. aura le soin de désigner chaque année le Club organisateur.

But de la manifestation

Valoriser et renforcer l'élevage et la diffusion de la race Setter Gordon

Financement

Le club organisateur se chargera des frais de séjour du Jury. Les frais du voyage des Juges resteront à la charge du club de leur pays d'origine

Le club organisateur assure la mise à disposition des terrains où se dérouleront les épreuves.

Le club organisateur prendra en charge la totalité de la recette des engagements des chiens participants et fera imprimer le catalogue de la manifestation dans sa propre langue avec le nom des chiens participants, ainsi que le nom des propriétaires et des conducteurs.

Jury

Le Jury devra être composé de deux Juges experts et spécialistes de la race. Le premier juge sera membre du pays organisateur et Président du Jury. Le deuxième Juge sera membre du pays qui organisera le championnat l'année suivante. Si pour des raisons majeures, un Club ne peut nommer son propre Juge, le Club organisateur désignera un Juge du pays organisateur.

Normalement, un juge ne pourra pas juger deux années consécutives

Participation

L'épreuve du Championnat d'Europe d'Automne sera ouverte à tous les amateurs et professionnels chacun devant s'inscrire individuellement.

Gibiers

Sur perdrix et faisans sauvages, mais non tirés et sans rapport. Le comportement des chiens sur le lièvre sera considéré uniquement pour évaluer la sagesse et le degré de dressage.

Déroulement des épreuves

Le Championnat d'Automne se courra en couple sur deux journées. La composition des couples sera définie par tirage au sort pour chaque journée. Si le nombre des concurrents est supérieur à 24, on organisera deux concours. Dans ce cas, les deux juges du deuxième concours seront du pays organisateur. Le jury du

concours n.1 jugera le concours n.2 le second jour et inversement.

Conditions de travail- méthode de jugement

Application du règlement des fields trials internationaux F.C.I.

Classement

Le classement pour l'attribution du titre de Champion d'Europe d'Automne sera attribué uniquement aux chiens classés, sur un score totalisant les qualificatifs obtenus lors des deux jours d'épreuve, sur la base des valeurs indiquées dans le tableau ci-dessous:

TABLEAU

Qualificatif obtenu	Score pour le classement en vue des titres
1er EXC.CAC CACIT	14 points
2er EXC.CAC RCACIT	13 "
1er EXC. CAC	12 "
2ème EXC. RCAC	11 "
1er EXC.	10 "
2ème EXC.	9 "
3ème EXC.	8 "
EXC. (après la 3ème place)	7 "
Très Bon (quelle que soit la place dans le classement)	4 "
Bon (quelle que soit la place dans le classement)	2 "

Attribution des titres CH. Mâle et Femelle, Vice Ch. Mâle et Femelle

Le classement est établi par la somme des points obtenus au cours des deux journées suivant les valeurs sus indiquées.

A l'issue des deux journées le concurrent Mâle qui a obtenu le meilleur score est proclamé "Champion

d'Europe d'Automne Mâle". Le concurrent Femelle qui a obtenu le meilleur score est proclamé "Champion d'Europe d'Automne Femelle" pour l'année en cours.

Pour l'attribution du titre de Champion d'Europe d'Automne :

1. les chiens qui participent à ce championnat doivent être au moins trois nationalités différentes
2. le chien (mâle ou femelle) doit avoir obtenu au moins le qualificatif Excellent au cours d'une des deux journées. Il doit en outre avoir participé aux deux journées du championnat.

En cas d'égalité de score, un barrage final déterminera l'attribution du titre de Champion.

Le concurrent Mâle qui a obtenu le deuxième meilleur score est proclamé "Vice-Champion d'Europe d'Automne Mâle". Le concurrent Femelle qui a obtenu le deuxième meilleur score est proclamé "Vice-Champion d'Europe d'Automne Femelle" pour l'année en cours. Pour l'attribution du titre de Vice-Champion d'Automne le chien (mâle ou femelle) doit avoir obtenu au moins le qualificatif Excellent au cours d'une des deux journées et il doit avoir participé aux deux journées du championnat

En cas d'égalité de score, un barrage final déterminera l'attribution du titre de Vice-Champion.

Championnat d'Automne Gibier tiré

Après la tenue du championnat d'automne sur perdrix et faisans sauvages non tirés et sans rapport, chaque pays membre du Setter Gordon Club International, peut librement organiser un championnat d'automne gibier tiré avec rapport sous l'égide du S.G.C.I. et du règlement FCI, sur les bases du présent règlement.